

(Index AI : AFR 31/007/2006)
N/Réf : TIGO IOR 63/2006.156

LETTRÉ OUVERTE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE SUR LA SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE

Londres, le 11 octobre 2006

Votre Excellence,

Alors que l'avenir de la Côte d'Ivoire sera examiné lors de la prochaine rencontre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine (CPS) le 17 octobre prochain, Amnesty International vous lance un appel afin que toute décision ou recommandation prise par votre organisation vise avant tout à éviter que ne se reproduisent dans ce pays de nouvelles atteintes graves aux droits humains.

Lors de sa prochaine réunion, le CPS doit faire des propositions quant au processus de paix en cours et notamment concernant la future période de transition politique devant mener à une élection présidentielle. Les semaines à venir s'annoncent pleine d'incertitudes et Amnesty International craint que la situation des droits humains ne se détériore gravement.

Le conflit qui déchire la Côte d'Ivoire depuis quatre ans a essentiellement fait des victimes civiles qui ont, en toute impunité, été tuées, torturées, violées ou arrêtées de manière arbitraire tant par les forces de sécurité gouvernementales que par les groupes d'opposition armés (ultérieurement appelées Forces nouvelles) qui se sont soulevés contre le président Laurent Gbagbo en septembre 2002 et qui contrôlent la moitié nord du pays.

Les quatre années de conflit qu'a connues la Côte d'Ivoire ont démontré que, dans de très nombreux cas, les atteintes aux droits humains ont souvent été déclenchées et alimentées par des discours d'une rare violence : menaces contre des ressortissants étrangers et notamment ceux originaires de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), attaques verbales contre les membres des forces internationales de maintien de la paix, intimidations notamment par le biais des médias de quiconque est soupçonné de sympathie pour les partis d'opposition ou qui se montre favorable à un rôle actif de la communauté internationale.

Une idéologie, souvent xénophobe, a entraîné des provocations et des agressions commises en toute impunité par des membres des forces de sécurité et des milices auto-proclamées « patriotes ». Ces appels à la violence et à la haine ont entraîné des assassinats, des actes de torture, des viols et autres exactions contre des civils originaires du nord du pays ou des États voisins ainsi que contre des journalistes accusés d'être proches des partis d'opposition.

Ces appels à la haine ont été régulièrement dénoncés par l'Union africaine, la CEDEAO ainsi que le Conseil de sécurité des Nations unies et le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan. Amnesty International estime que ces attaques verbales constituent l'un des principaux risques de déclenchement de nouvelles atteintes aux droits humains et elle vous demande instamment, en tant que membre du CPS, de rappeler aux autorités ivoiriennes que tout gouvernement a l'obligation de

prendre des mesures afin de prévenir tout appel à la haine nationale, ethnique ou raciale. Cette obligation est énoncée dans plusieurs instruments internationaux, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) qui précise dans son article 20 que « *tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi* ».

Amnesty International demande également au CPS de soutenir de tout son poids la mission de protection des populations civiles qui a été confiée à l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) aux termes de la Résolution 1528 du 27 février 2004 et de la Résolution 1609 du 24 juin 2005. Cette résolution donne notamment pour mission à l'ONUCI de « *contribuer à la promotion et à la défense des droits de l'homme en Côte d'Ivoire en prêtant une attention particulière aux actes de violence commis contre les femmes et les filles* ». Cette tâche est d'autant plus indispensable que des très nombreuses femmes et jeunes filles ont été victimes de viols et autres violences sexuelles commises notamment dans l'ouest du pays par des éléments des groupes d'opposition armés.

Depuis quatre ans, tous les observateurs du conflit ivoirien n'ont cessé de décrire la « *chronique d'un désastre annoncé* ». Amnesty International a lancé de nombreux cris d'alarme quant au risque de voir la Côte d'Ivoire sombrer dans un chaos qui pourrait entraîner toute la sous-région. Cette catastrophe a pu, pour le moment, être évitée grâce à l'action et à la détermination de la communauté internationale et notamment du CPS et du Conseil de sécurité des Nations unies qui n'ont cessé d'envoyer des messages clairs à tous les acteurs du conflit leur demandant de respecter les droits humains.

Le nouveau report de l'élection présidentielle ouvre la voie à un avenir qui n'a jamais été aussi incertain. Il appartient au CPS de consacrer une nouvelle fois tous ses efforts pour que le pire soit évité.

J'ai l'honneur, Votre Excellence, de vous présenter l'assurance de ma très haute considération.

Irene Khan
Secrétaire générale